

NOTE DE RECHERCHE

LE CONCEPT D'ÉGALITÉ CHEZ ANTÉNOR FIRMIN

Mahougnon Sinsin Università Pontificia Salesiana (Roma) «Il faut être un descendant de Toussaint Louverture pour oser une telle entreprise et la mener à bien. Il l'a menée merveilleusement, brillamment et avec bonheur...»

«Haïti n'a pas, à ma connaissance, depuis Toussaint Louverture, produit un esprit plus vaste. En quelque sorte, on peut qualifier Firmin de Toussaint Louverture de l'esprit...»

Jean Métellus

Anténor Firmin. Le nom sonne comme un symbole. Rien qu'à l'évoquer, on se sent saisi d'un frémissement. Tant l'homme qui l'incarne frappe par sa fulgurance. Rassurez-vous, il n'est point question de ces «fulgurances essentielles» que Fanon redoutait. Firmin ne s'embarrasse pas de métaphysique. Surtout, il ne prête le flanc à aucune des deux "métaphysiques" que l'auteur de Peau noire, masques blancs dénonce : d'une part, la métaphysique de la «blancheur», et d'autre part, la métaphysique de la «noirceur». En somme, les métaphysiques de la couleur. La fulgurance de Firmin est celle d'une pensée qui interroge les dogmes d'une époque. Son siècle était celui du dogme de la «race» et des idéologies raciales. Épris des valeurs humanistes de son peuple, il se propose d'allumer une étincelle dans les ténèbres de ce siècle obscur. Juste une étincelle. Voilà ce que représente modestement Firmin. Une étoile qui brille dans le ciel brumeux et bruyant d'un siècle nébuleux. C'est l'œuvre de cet homme, fervent dévot de l'Humanité, que nous nous proposons de re-parcourir brièvement. La thématique centrale de cette œuvre nous emble être celle de l'égalité. De manière succincte, nous examinerons comment l'auteur aborde cette thématique dans ses écrits, en particulier dans son ouvrage majeur, De l'égalité (1885). L'étude se concentrera su quatre aspects de la philosophie firminienne de l'égalité: l'égalité naturelle, l'égalité politique, l'égalité des nations et l'égalité sociale.

1- *DE L'ÉGALITÉ DES RACES HUMAINES* : LE CONTEXTE D'UNE ŒUVRE

Trois marqueurs pour «peindre le décor» du contexte où Firmin produit son texte majeur:

a- Le siècle des théories raciales. Dans la préface du livre, Firmin indique les raisons qui l'ont poussé à se saisir, dans la fleur de l'âge, de sa plume pour contrer les vagues déferlantes d'une marée aux abois. Il dit avoir été «choqué» de lire des auteurs du siècle professer doctement le dogme de l'inégalité raciale. Devenu membre de la Société d'Anthropologie de Paris, il lui semblait «incompréhensible et illogique» que la doctrine de l'inégalité pût être défendue par des membres de cette prestigieuse institution. Alors il décida d'ouvrir un débat sérieux sur la question. 1

Le titre de son ouvrage s'oppose à celui de Joseph Arthur Comte de Gobineau, *De l'inégalité des races humaines* (1853-1855). Au fond, son projet n'était pas de gloser autour du ramassis d'inepties que Gobineau colporte et étale dans sa trilogie, mais d'attaquer, sur un terrain scientifique, l'ensemble des théories raciales de l'époque. Firmin accorde peu d'importance à l'auteur de la trilogie, ne le considérant pas comme un esprit serein, mais comme un «esprit malade». Il se concentre plutôt sur les thèses des auteurs qui jouissaient d'une certaine autorité dans le monde scientifique. C'est à eux qu'il s'adresse.

b- Le siècle du positivisme. Il peut sembler paradoxal que le siècle qui proclama le triomphe de la rationalité scientifique ait vu fleurir et prospérer à la clarté du jour une théorie aussi superstitieuse que celle de l'inégalité naturelle des hommes. Ce n'est point la science qu'il faut cependant incriminer, mais la malhonnêteté intellectuelle des hommes de science qui soutiennent cette idéologie. C'est au nom de la science et avec les armes mêmes de la science que Firmin se dressa comme un homme pour défendre l'Humain. Son ouvrage a comme sous-titre «Anthropologie positive». L'auteur oppose cette nouvelle approche de la discipline aussi bien à l'anthropologie purement naturaliste (Blumenbach) qu'à l'anthropologie purement spéculative (Kant, Hegel). Ce n'est pas le lieu de nous y arrêter. Ce qui nous semble plutôt important à souligner, c'est que le penseur haïtien se réclame entièrement et sans réserve du «nouvel esprit scientifique», l'esprit positif. Il considère le «culte de la science» et de la «libre raison» comme un devoir sacré. Sentant en soi la « soif de la vérité et le besoin de la lumière », il choisit de combattre les ténèbres de la pseudo-science et de l'idéologie.

Intellectuel raffiné, cet avocat haïtien d'origine modeste s'ouvre à l'universalité des savoirs et épate par l'étendue de ses connaissances. En lisant *De l'égalité*, on admire la capacité de l'auteur à convoquer et à faire dialoguer avec tact différentes disciplines: physiologie, anatomie comparée, linguistique, sciences morales et politiques, astronomie, chimie, géologie, anthropologie, histoire, droit, etc. Firmin, un érudit, un savant, sans conteste. L'homme se tient cependant à l'écart du levain qui gonfle les pédants. Le trait de son

^{1.} A. Firmin, *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*, Québec, Mémoire d'Encrier, 2005, XXXIV.

style est élégant, mais clair, simple et précis. Il n'avait que trente-quatre ans quand il publia cette œuvre si belle et si percutante. Théophile Obenga s'étonne des compétences dont il fait montre en égyptologie, à une époque où cette science était encore balbutiante:

«L'ouvrage d'Anténor Firmin est très riche en matière d'égyptologie, de linguistique générale africaine, de civilisation matérielle, d'étude des monuments égyptiens, d'examen de la flore et de la faune pharaoniques, des légendes d'Osiris, d'Isis, de Seth, de Horus (qu'il écrit avec raison Hor, en égyptien Hr), de parenté culturelle, raciale et linguistique de l'Égypte pharaonique avec le reste de l'Afrique noire: c'est la grande unité culturelle de l'Afrique noire, alors thématisée par Cheikh Anta Diop dans les années 60».²

Obenga n'hésite donc pas à attribuer au précurseur le titre d'égyptologue et on peut dire qu'il le mérite sans équivoque. Plus d'un demi-siècle avant Diop, il jette les bases de ce qui deviendra plus tard l'École Africaine d'Égyptologie.

c- Le siècle du panafricanisme. L'ouvrage de Firmin précède d'une quinzaine d'années la première conférence panafricaine de Londres (1900). Le panafricanisme a cependant des racines plus lointaines et, en 1885, il avait déjà acquis ses lettres de noblesse. De l'égalité vient rehausser son éclat. Y sont abordés les principaux thèmes du panafricanisme: l'unité culturelle et historique des peuples noirs, la lutte contre l'injustice raciale et la colonisation, la revendication du passé glorieux de l'Afrique, etc. Pour cela, Oruno Lara considère Firmin comme un des théoriciens qui ont aidé à mieux cerner l'idéal panafricain. 4

C'est en des termes lyriques que le penseur haïtien exprime son attachement et sa dévotion à la cause panafricaine. Il se propose de se consacrer «religieusement» au service du Peuple noir pour «l'aider dans son ascension». Il dédie *De l'égalité* à «tous les enfants noirs», répandus sur la surface de la terre. Il rappelle à ses compatriotes le lien de sang et de larmes qui les lie aux Africains du continent. Il assigne à Haïti un rôle de premier plan dans la «réhabilitation de

l'Afrique». On sait en effet ce que représente le pays de Toussaint Louverture dans la conscience panafricaine. N'est-ce pas la terre où a surgi l'Aube de la Renaissance Africaine après les siècles de la «Catastrophe»? Et sa vocation n'est-elle pas de tenir allumé le flambeau de la Liberté? Haïti! «Haïti où la négritude se mit debout...», clame Césaire.

2- L'ÉGALITÉ NATURELLE DE TOUS LES HOMMES

Pour déconstruire les théories raciales en vogue à son époque, Firmin utilise une méthode rigoureuse: il expose dans un premier temps les diverses théories raciales; il montre ensuite les incohérences des classifications établies par les tenants de l'inégalité naturelle; il examine enfin les conséquences qui en découlent, sur le plan philosophique, moral et social.

Deux notions de «race» opposent Firmin et ceux dont il combat les idées. Ce qu'il appelle lui, «races», ne sont que des groupes différenciés de l'unique espèce humaine. Sous sa plume, le mot a exactement le sens de «groupe ethnique». Pas plus. Par contre, pour les théoriciens de l'inégalité raciale, le mot désigne des entités qui, non seulement n'appartiennent pas à une même espèce humaine, mais sont aussi, sur le plan naturel, les unes supérieures aux autres.

Longue la liste des spécialistes de la taxinomie des races que notre auteur convoque:

- Il y a ceux qui établissent des classifications sur la base de la couleur de la peau: Carl von Linné, Samuel Morton, Omalius Halloy, Georges Cuvier, James C, Prichard, etc. Carl G. Carus ajoute une note particulière au critère de la couleur. Ceux qu'il appelle les «blancs» seraient des fils de la lumière ou du jour, les «jaunes» les fils du crépuscule du matin, les «rouges», les fils du crépuscule du soir et les «noirs», les fils de la nuit.
- Il y a ensuite ceux qui prennent comme critères de démarcation la forme de la mâchoire. C'est le cas d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, avec ses «orthognates», «eurignathes», «prognathes», «eurignathoprognathes».
- D'autres retiennent comme critère de différenciation la texture des cheveux. C'est le cas de Bory de Saint Vincent avec ses «léiotriques» et ses «ulotriques».
- Il y a aussi les férus de la craniométrie: Franz Josef Gall, Anders Retzius, Barnard Davis, Paul Topinard, Johann Friedrich Blumenbach, Paul Broca. Ce dernier propose une formule mathématique pour calculer l'indice céphalique (I. C = longueur du diamètre transversal du crâne multipliée par 100 divisée par le diamètre longitudinal).

^{2.} T. Obenga, «Hommage à Anténor Firmin (1850-1911), égyptologue haïtien», in *Ankh*, n° 17, 2008, 141.

^{3.} Cfr. A. Boukary-Yabara, *Africa unite! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2014.

^{4.} O. D. Lara, *La naissance du panafricanisme*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 12.

^{5.} A. Firmin, De l'égalité des races humaines, XL.

– Peter Camper, Sandifort Hunt et Broca ajoutent à la liste des critères classificatoires le calcul de l'angle facial, le calcul du poids de la masse du cerveau et le calcul de l'indice nasal. Broca est convaincu que l'augmentation de l'indice nasal est presque toujours un signe d'infériorité raciale. (Sa formule pour calculer l'indice nasal est la suivante: I.N = largeur du nez multipliée par 100 divisée par la longueur du nez).

– Louis Figuier établit sa classification sur la base de l'étude des systèmes nerveux. Il trouve que le système artériel est plus développé chez les blancs que chez les noirs, lesquels ont par contre un système nerveux plus développé et un sang plus visqueux, plus obscur que celui des blancs.

Firmin passe en revue et patiemment les écrits de ces auteurs. Il essaie d'exposer le plus fidèlement possible leurs théories. Parfois, il s'accorde quelque ironie élégante. En commentant par exemple les travaux de «l'illustre Broca», il dit admirer «l'aptitude toute spéciale dont sont douées certaines intelligences pour s'orienter à travers les contradictions».

Il relève trois aspects problématiques des classifications proposées: (i) elles se contredisent; (ii) elles cherchent à imposer un ordre de valeur là où la nature a mis une «irrégularité capricieuse»; (iii) elles se fondent sur des principes arbitraires et ridicules. Mais le plus important, ce sont les conclusions auxquelles sont «logiquement acculés» leurs auteurs. La première, c'est l'idée de la pluralité des espèces humaines; la deuxième, c'est l'affirmation de l'inégalité naturelle des races; la troisième, c'est la théorisation de l'inégalité politique entre les hommes.

Contre la doctrine de la pluralité des espèces humaines, Firmin défend la thèse dite «unitaire»: l'espèce humaine est une, mais elle est née, en plusieurs endroits, de plusieurs couples adamiques:

«L'espèce humaine, unique par sa constitution primitive, et suivant l'identité organique qui signale en elle un seul et même plan de formation, est apparue sur les divers points de la terre avec des conditions absolument semblables, à un certain moment de l'évolution de la vie sur notre planète».

Sur la question de l'origine de l'espèce humaine, la science contemporaine semble lui donner tort. En effet, les récentes études en paléontologie humaine et en génétique indiquent que l'arbre phylogénétique de l'humanité se rattache à une unique origine (Voir les études sur l'Eve mitochondriale). § Firmin voit cepen-

3- L'ÉGALITÉ POLITIQUE

De l'égalité naturelle dérive le principe de l'égalité en droit de tous les hommes. C'est, en effet, la conscience de l'égalité naturelle et de l'unité originelle du genre humain qui «rend l'homme sacré à l'homme». L'égalité naturelle fonde donc l'égalité politique. Celle-ci est incompatible avec deux types de régime : l'esclavage et le despotisme.

À propos de l'esclavage, le penseur haïtien montre que si l'inégalité était naturelle, il y aurait effectivement des «races supérieures» et des «races inférieures», les unes dominant les autres selon une loi naturelle justifiable. Par exemple, le fait et le principe de la supériorité évidente de l'homme sur les autres créatures lui donnent le privilège et le droit naturel de les soumettre à son service. De même, si l'inégalité des races humaines était un fait naturel, la servitude et l'esclavage se justifieraient sans peine.

Avocat, Firmin puise dans l'histoire du droit romain pour étayer ses propos. Les Romains, explique-t-il, pour justifier le principe d'inégalité qui fonde leur système esclavagiste, ont fait appel à une fiction spécieuse: faire de l'esclave un être inférieur (capitis dimunutio). Ainsi diminué, il pouvait être objet de trafic et de commerce. Mais la fiction ne s'arrête pas là. Les Romains disaient de l'esclave qu'il était non seulement nul et vil (non tam vilis quam nullus), mais qu'il appartenait «presque» à une autre espèce humaine (quasi secundum hominum genus sunt). On voit bien que, sur ce plan, les théoriciens modernes de l'inégalité n'innovent pas. Ils s'inscrivent dans une continuité. Mais ils sont plus à plaindre que les Romains, car ces derniers ont tout au moins le mérite de n'avoir pas «racialisé» l'esclavage. L'inégalité juridique ne frappait pas une «race humaine» ou un groupe ethnique spécifique. Firmin s'étonne du fait que, malgré les progrès de la pensée juridique, la doctrine de l'inégalité pût encore se perpétuer en son temps et se couvrir du manteau de la science. Selon lui, il se conçoit peu qu'on proclame sur le plan légal l'égalité de tous les hommes et que, dans le même temps et sous les mêmes cieux, des théories prétendument scientifiques s'acharnent contre ce noble principe de civilisation.

Au nom de l'égalité politique, notre auteur condamne par ailleurs le despotisme sous toutes ses

dant juste quant à l'unité du genre humain et à la différenciation progressive de l'unique espèce en divers groupes ethniques.

^{6.} Ibid., 89.

^{7.} Ibid., 75.

^{8.} R. Dawkins, Il était une fois nos ancêtres: une histoire

de l'évolution, trad. de M-F Desjeux-Lefort, Paris, Robert Laffont, 2007.

formes. Il dénonce la perpétuation des injustices contre le peuple noir:

«Il faut à la race noire la liberté, une liberté réelle, effective, civile et politique pour qu'elle s'épanouisse et progresse. Si l'esclavage lui fait horreur, horrible aussi doit lui paraître le despotisme car le despotisme n'est rien d'autre chose qu'un esclavage moral; il laisse la liberté du mouvement aux mains et aux pieds mais il enchaîne et garrotte l'âme humaine, en étouffant la pensée».

Firmin combat farouchement les théoriciens du despotisme, en particulier Joseph de Maistre. Il voit dans le philosophe français un «préconisateur endiablé de l'obscurantisme», un nostalgique des âges révolus, le promoteur d'une aristocratie surannée, fondée sur l'arbitraire, la violence et les privilèges de classe. ¹⁰ Il faut rappeler que l'auteur de l'*Égalité* était un des pionniers du libéralisme haïtien et un membre influent du Parti Libéral.

4- L'ÉGALITÉ DES NATIONS

On doit à Asselin Charles d'avoir mis en lumière cette thématique dans l'œuvre du penseur haïtien¹¹ Chez Firmin, l'égalité des races a comme corollaire l'égalité des nations. L'une présuppose l'autre. Il définit la nation comme une communauté de destin liée par un vif sentiment appelé patriotisme. Le patriotisme, dit-il, est une «affection sans égale pour la terre natale», une affection qui pousse à accorder une importance primordiale à ceux de sa communauté culturelle d'origine, ceux avec qui l'on partage des aspirations communes et un certain tempérament physiologique et psychologique. Souvent le patriotisme glisse dangereusement vers une sorte de fanatisme racial et ethnique. Selon notre auteur, les nations occidentales ont poussé à l'extrême ce caractère racial de la communauté politique. Au 19e siècle, les démocraties occidentales qui se vantaient d'être libérales étaient encore des démocraties raciales. Elles sont d'ailleurs nées avec cette tare. 12

En outre, poursuit Firmin, la politique étrangère des nations européennes est essentiellement basée sur l'égoïsme ethno-national, la cupidité politique et l'instinct belliqueux:

«L'amour de la patrie, de plus en plus vif, poussé à une dévotion étroite, leur inspire [inspire aux occidentaux] des préoccupations qui ne permettent pas de repos, tant que la nation à laquelle ils appartiennent n'occupe pas le premier rang et ne préside pas, pour ainsi dire, aux destinées des autres, avec une hégémonie incontestée». ¹³

Des savants et des philosophes occidentaux ont recouru à des fables religieuses farfelues pour justifier cette politique belliqueuse. Ainsi, Herbert Spencer s'appuie sur la mythologie hébraïque de la terre promise. Tout comme les Hébreux se croyaient autorisés par Dieu à s'emparer des terres cananéennes et à «en exterminer les habitants», les Occidentaux, pour «répondre à l'intention de la Providence», doivent se sentir, eux aussi, légitimés à déposséder les «races inférieures» de leurs terres, de leurs richesses, à les «soumettre» et à les «massacrer» toutes les fois que cela s'avère nécessaire. 14

Le patriotisme ethnique belliqueux pousse les nations européennes à s'entre-déchirer d'abord entre elles-mêmes. Mais chaque fois qu'elles sentent l'exigence d'étendre leur zone d'influence au-delà des frontières de leur continent, elles s'unissent sur la base raciale. L'instinct de prédation est si tenace que même quand une nation européenne se désolidarise des intérêts étrangers d'une autre nation européenne, elle ne le fait jamais pour des idéaux nobles. Firmin a le regard aigu. Il note:

«Aussi, toutes les fois qu'une puissance européenne prête son concours ostensible ou caché à un peuple d'Asie ou d'Afrique, est-ce mieux pour paralyser les progrès d'une rivale, dont elle est jalouse ou redoute la grandeur, que pour favoriser ce peuple auquel on ne vient en aide qu'avec l'arrière-pensée de pouvoir l'exploiter à son tour!». ¹⁵

L'impérialisme occidental trouve son fondement théorique dans l'idéologie de l'inégalité des races et des nations. Selon Firmin, la foi en la supériorité de l'homme caucasien est la source principale du projet colonial européen. Voilà pourquoi il faut opposer à

^{9.} A. Firmin, De l'égalité des races humaines, XL.

^{10.} A. Firmin, *Mr. Roosevelt, Président des États-Unis et la République de Haïti*, Les Éditions Fardin, 2014, VI.

^{11.} A. Charles, «Anténor Firmin et le concept de l'égalité des nations», in C. Hector (ed.), L'actualité d'Anténor Firmin Hier, Aujourd'hui et Demain. Actes du colloque international Anténor Firmin, Université Quisqueya, 14-16 décembre 2011, Éditions de l'Université d'État de Haïti, Port-au-Prince, 59.

^{12.} Voir A. Mbembe, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2015.

^{13.} Ibid., 342.

^{14.} M. H. Spencer, *Les bases de la morale évolutionniste*, cit. in A. Firmin, *De l'égalité des races humaines*, 347.

^{15.} A. Firmin, De l'égalité des races humaines, 344.

cette idéologie le principe naturel, juridique et politique de l'égalité des hommes et des nations. Le droit naturel des peuples impose à chaque nation le respect de l'égalité absolue et intégrale de toute personne humaine. Dès lors, sur le plan moral et philosophique, l'impérialisme ou le colonialisme pose un double problème :

- un problème anthropologique : quelle conception
 a-t-on de la personne humaine?
- un problème politique: quelle compréhension a-t-on de l'idée de la souveraineté des nations et des peuples?

Fier de la dignité de son peuple, Firmin exige, dans son essai de 1905, que Haïti soit traité dans les relations internationales comme un «pays en pleine possession de sa souveraineté» et invite les gouvernants haïtiens à se comporter de manière digne et responsable. ¹⁶ C'est ce principe de «souveraineté nationale» qu'il évoque en 1891 en tant que Secrétaire d'État aux Relations extérieures pour opposer un refus à la demande des États-Unis d'utiliser le Môle St-Nicolas comme base navale:

«L'acceptation de votre demande avec une telle clause serait, aux yeux du Gouvernement de Haïti, un outrage à la souveraineté nationale de la République et une violation flagrante de l'article 1^{er} de notre Constitution; car, en renonçant au droit de disposer de son territoire, il en aurait consenti l'aliénation tacite». ¹⁷

Comment ne pas reconnaître dans l'auteur de ces lignes le noble descendant des héros de l'Indépendance, le défenseur des valeurs et des idéaux de la Révolution haïtienne?

5- L'ÉGALITÉ SOCIALE

L'égalité sociale est une conséquence pratique de l'égalité politique. En effet, l'égalité juridique restera un vain mot, une pure idéalité si elle ne se traduit pas dans une forme de justice sociale. La rigueur et la probité dont témoigna Firmin quand il était ministre des finances dans le gouvernement de Florvil Hyppolite indiquent son attachement à la justice sociale. A nulle autre époque, note Metellus, «les finances de l'État ne furent plus prospères». Comment l'homme

16. A. Firmin, Mr. Roosevelt, Président des États-Unis et la République de Haïti, op. cit., VIII.

a-t-il pu atteindre ce résultat en si peu de temps, au sortir d'une guerre civile? Il réorganisa l'administration fiscale et le service des Douanes, rationalisa les dépenses de l'État, s'entoura d'agents compétents et irréprochables sur le plan de la probité. ¹⁹

Dans la préface de son maître-livre, il insiste sur deux piliers essentiels de l'égalité sociale:

- -L'instruction publique, ouverte à tous les citoyens. C'est par l'instruction que les «masses» pourront se libérer des préjugés qui les aveuglent et les paralysent dans leur élan vers le progrès.
- La justice distributive: elle se fonde sur le respect des droits d'autrui et surtout des droits des plus faibles.

Firmin prend résolument le parti des plus pauvres qu'une bourgeoisie locale corrompue exploite. Cette position l'amène à critiquer publiquement en 1895 les manœuvres de son ami Nemours Auguste. Il l'accuse de ne penser qu'à sa «poche» au détriment de l'intérêt commun, surtout celui des campagnards haïtiens. Dans *Mr. Roosevelt*, il insiste à nouveau sur le fait que Haïti ne peut s'élever vers le progrès tant que les masses populaires, qui constituent les «forces vives de la nation», n'auront pas accès à plus de justice sociale. ²¹

Bien que libéral, le défenseur de l'égalité s'oppose au capitalisme sauvage qui favorise l'enrichissement personnel égoïste. Dans ses Lettres de Saint Thomas, il rejette l'idée selon laquelle «les initiatives individuelles doivent être l'unique source de tout progrès national». 22 Comme le souligne Alrich Nicolas, dans un pays nouvellement indépendant qui n'a pas encore réglé la question des dotations premières, le principe de l'égalité des chances relève d'une utopie suicidaire. 23 Au temps où vécut Firmin, le pouvoir économique était encore – et l'est encore aujourd'hui – aux mains des descendants des classes bourgeoises qui s'étaient enrichies pendant la période coloniale. Ces descendants détiennent des «capacités héritées» qui leur donnent un avantage certain par rapport à leurs compatriotes. Comment parler d'égalité des chances

^{17.} Extrait du *Bulletin des Lois et Actes du Gouvernement de la République de Haïti*, n° 22, année 1891.

^{18.} L. Péan, «Anténor Firmin, économiste, gestionnaire des finances publiques», in C. Hector (ed.), *L'actualité d'Anténor Firmin Hier, Aujourd'hui et Demain*, 227-262.

^{19.} R. Gaillard, *La République exterminatrice*, deuxième partie, *L'État vassal*, Port-au-Prince, Éditions Le Natal, 1988, 174.

^{20.} A. Firmin, «La brochure de Nemours Auguste», cit. in L. Péan, «Anténor Firmin, économiste, gestionnaire des finances publiques», *op. cit.*, 255.

^{21.} A. Firmin, Mr. Roosevelt, Président des États-Unis et la République de Haïti, 495.

^{22.} A. Firmin, *Lettres de Saint Thomas*, Paris, V. Girard & E. Brière, 1910, 369.

^{23.} A. Nicolas, «Le libéralisme et la pensée sociale en Haïti», in C. Hector (ed.), *L'actualité d'Anténor Firmin Hier, Aujourd'hui et Demain*, 201.

dans un tel contexte? Firmin ne pouvait donc soutenir sans réserve le libéralisme économique. Il milite plutôt pour une économie sociale, pour une intégration sociale des couches les plus vulnérables et pour une redistribution équitable des richesses nationales. Le type de libéralisme qu'il défend est loin d'être bourgeois, mais égalitariste. C'est un libéralisme qui vise à créer une société capable de garantir à tous une égalité intégrale, c'est-à-dire une égalité naturelle, politique, juridique et sociale.

On dit qu'un philosophe n'élabore sa pensée qu'autour d'un concept. Nous avons essayé de montrer dans cet article que le concept-clé de la pensée firminienne est bien celui de l'égalité.

On s'étonne qu'un auteur, de surcroît haïtien, Pradel Pompilus, ait pu écrire dans les années 60 cette curieuse phrase: «Le livre De l'égalité des races humaines est aujourd'hui un livre périmé qu'on ne saurait lire que par obligation professionnelle». 24 En quoi les idées et les idéaux de Firmin présentés dans cet article peuvent-ils nous paraître aujourd'hui «périmés»? Le grand homme continue de subir de nos jours le mépris, l'indifférence et l'incompréhension d'une certaine frange de son propre peuple, ce peuple auquel il a pourtant consacré toute l'énergie de son sang et toute la vigueur de sa pensée. À quand la pleine réhabilitation de cette figure de proue dans notre mémoire collective? À quand l'introduction de l'enseignement systématique de son œuvre dans nos lycées et universités?

BIBLIOGRAPHIE

Boukary-Yabara Amzat, *Africa unite. Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2014.

Dawkins Richard, *Il était une fois nos ancêtres : une histoire de l'évolution*, trad. de M-F Desjeux-Lefort, Paris, Robert Laffont, 2007.

Firmin Anténor, *De l'égalité des races humaines*. *Anthropologie positive*, Québec, Mémoire d'Encrier, 2005.

Firmin Anténor, *Mr. Roosevelt, Président des États-Unis et la République de Haïti*, Les Éditions Fardin, 2014.

Firmin Anténor, *Lettres de Saint Thomas*, Paris, V. Girard & E. Brière, 1910.

Gaillard R., *La République exterminatrice, deuxième partie, L'État vassal*, Port-au-Prince, Éditions Le Natal, 1988.

Gaulmier Jean, *Introduction au tome I des œuvres de Gobineau*, Paris, Éditions Gallimard, La Pléiade, 1983

Gobineau (de) Arthur Joseph, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Hardpress Publishing, 2013.

Hector Cary (ed.), *L'actualité d'Anténor Firmin Hier, Aujourd'hui et Demain*. Actes du colloque international Anténor Firmin, Université Quisqueya, 14-16 décembre 2011, Éditions de l'Université d'État d'Haiti, Port-au-Prince, 2014

Lara Oruno D., *La naissance du panafricanisme*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002.

Mbembé Achille, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2015.

Obenga Théophile, «Hommage à Anténor Firmin (1850-1911), égyptologue haïtien», in *Ankh*, n° 17, 2008

Pompilus Pradel, *Manuel illustré d'histoire de la littérature haïtienne*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 1961.

Schiller Francis, *Paul Broca. Explorateur du cerveau*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1990.

^{24.} P. Pompilus, *Manuel illustré d'histoire de la littérature haïtienne*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps, 1961, 189.